

OS1 – Agir sur les pesticides et les risques émergents ou qui progressent

Intensifier l'information sur les risques allergiques liés aux pollens

Le contexte en santé environnement

Fiche actualisée en juillet 2019 : les informations mises à jour sont indiquées en italique.

Les pathologies respiratoires peuvent être favorisées par différents facteurs environnementaux, comme la présence dans l'air de pollens : les allergènes qui se trouvent à l'intérieur de ces derniers, et principalement ceux appartenant à la catégorie des graminées, des arbres et des herbacées, provoquent de nombreuses allergies dans la population. Ces allergies ont triplé en 20 ans.

Les graminées constituent la principale source de pollens allergisants en Nouvelle-Aquitaine avec en moyenne plus de 30 jours par an avec un risque allergique (RA) supérieur à 3 (sur une échelle de 0 à 5).

Dans le sud de la Nouvelle-Aquitaine, les urticacées peuvent également conduire à de longues périodes à risque élevé. Deux autres taxons, chênes et cyprès, occasionnent sur l'ensemble de la région des périodes à risque élevé de plus courte durée (10 à 30 jours).

A l'échelle régionale, 28 % des personnes interrogées (BSE 2016) indiquent être sensibles aux pollens. Parmi les personnes ayant déclaré une sensibilité aux pollens, la moitié indique une augmentation de la sensibilité au cours des cinq dernières années.

Les autres constats

Seules les régions Poitou-Charentes (données 2008-2012) et Aquitaine (données 2005) ont jusqu'ici disposé d'un calendrier pollinique.

Les collectivités peuvent agir en limitant la plantation d'arbres et de plantes à fort potentiel allergisant.

Les enjeux
en Nouvelle-Aquitaine

Réduire les risques allergiques liés aux pollens par une meilleure information du public sur les périodes de pollinisation et des agents des collectivités référents sur les plantes allergisantes

Quelles sont les mesures de l'action ?

1

Editer des calendriers polliniques adaptés, assurer leur diffusion en promouvant le bulletin régional hebdomadaire et la newsletter Alerte Pollens !

2017-2018

2

Former et sensibiliser les agents des collectivités territoriales à la thématique des plantes allergisantes

Début 2018-2021



Les indicateurs de résultat

Nombre de supports d'information créés et diffusés

MESURE 1



Indicateurs de réalisation

Territoire couvert par les calendriers, nombre d'outils diffusés, nombre d'abonnés au bulletin régional et aux newsletters

Editer des calendriers polliniques adaptés, assurer leur diffusion en promouvant le bulletin régional hebdomadaire contenant les risques allergo-polliniques et la newsletter Alerte Pollens !

Descriptif

Etablir des calendriers polliniques adaptés

Créer différents supports d'information

Diffuser le calendrier auprès des relais et promouvoir le bulletin régional hebdomadaire sur les risques allergiques et les newsletters Alerte Pollens!

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

ATMO, Réseaux de surveillance, associations

Calendrier

Calendriers : fin 2018

Outils : début 2019

Diffusion et promotion : Lors de 2 périodes polliniques différentes en 2019 et 2020

Budget estimatif

35 000 euros

MESURE 2



Indicateurs de réalisation

Nombre de sessions de formation ayant traité de la thématique des plantes allergisantes

Former et sensibiliser les agents des collectivités territoriales à la thématique des plantes allergisantes

Descriptif

Promouvoir et étendre le module de formation déjà existant et proposé par le CNFPT «protection de la santé du jardinier et des usagers» à Limoges qui inclut les sujets des plantes allergisantes

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

CNFPT, experts selon la thématique traitée

Calendrier

A partir de 2020, sur toute la durée du PRSE

Budget estimatif

En régie